



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240604-D2024_63_SI-AR

DECISION 2024-63

Vu la délibération n° 13 du Conseil de Communauté en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2345ECBC notifié le 13 juillet 2023 concernant les travaux d'ERA/VICC à Contz-les-Bains, passé avec le groupement solidaire CITEOS / INEO Réseaux et conclu pour un montant total de 741 391,19 € H.T.,

Vu le marché n° 2364SECC notifié le 28 septembre 2023 concernant l'entretien de l'éclairage public des 22 communes de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la période 2023-2027, passé avec l'entreprise TRASEG dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM et conclu pour un montant total de 177 277,66 € H.T.,

Vu le marché n° 2369EVHA notifié le 19 octobre 2023 concernant les travaux d'ERA/VIC à Hettange-Grande – Rue des Roses – Rue des Fleurs, passé avec l'entreprise TRASEG dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM et conclu pour un montant total de 408 161,19 € H.T.,

Vu le marché n° 2379VEPS notifié le 22 janvier 2024 concernant les travaux sur VICC – Eclairage public – Voie verte - à Hettange-Grande ZA et Entringe, passé avec l'entreprise TRASEG dénomination CITEOS à 57970 BASSE-HAM et conclu pour un montant total de 38 584,82 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation pour acter le changement de titulaire des marchés précités suite à la fusion - acquisition entre la société TRASEG dénomination CITEOS et la société SDEL LUMIERE,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

La fusion entre la société TRASEG dénomination CITEOS et la société SDEL LUMIERE a été prise en compte par avenants de régularisation en date du 22 mai 2024.

Par conséquent, le nouveau titulaire des marchés précités est la société SDEL LUMIERE.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 juin 2024

Le Président
Michel PAQUET



*Decisions/Publication sur le site
de la CCCE, le 07 AOUT 2024*